



1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
Téléphone : 514 872-3568  
Télécopieur : 514 872-2556  
[ocpm.qc.ca](http://ocpm.qc.ca)

Montréal, le 23 septembre 2009

Monsieur Pierre-Jacques Lefaiivre  
Vice-président Développement  
Groupe Mach  
8550, Boul. Pie IX, Bureau 450  
Montréal, Québec  
H1Z 4G2

**Objet : Projet de redéveloppement du site des anciens ateliers du CN par le Groupe Mach**

Monsieur,

Afin d'approfondir notre compréhension de certains aspects du projet, la commission souhaite que vous répondiez aux quelques questions que vous retrouverez à la page suivante.

Nous apprécierions recevoir une réponse de votre part d'ici le 30 septembre prochain afin que les citoyens puissent se faire une opinion éclairée du projet dans la perspective où plusieurs rédigeront des mémoires.

En vous remerciant en avance de l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Simon Langelier  
Secrétaire et analyste de la commission

1. Le Conseil du patrimoine recommande que soient mises en œuvre des mesures de commémoration. Que prévoyez-vous faire en ce sens?
2. Prévoyez-vous atteindre une certification LEED?  
Si non, prévoyez-vous inclure des aspects qui s'inscrivent dans une optique de développement durable et si oui lesquels? (matériaux utilisés, réutilisation de l'eau de pluie, toits verts, énergie solaire, géothermie, etc.)
3. Dans l'îlot A, quelle sera la vocation du bâtiment situé immédiatement à l'est de l'édifice qui servira aux activités communautaires?
4. Quelle est la distance qui séparera les trois immeubles résidentiels de la rue Sainte-Madeleine au bâtiment (ou aux bâtiments) qui servira aux groupes communautaires?
5. Dans l'état actuel des discussions entre le promoteur et les organismes du milieu, qui sera le gestionnaire de l'édifice communautaire (ou des édifices communautaires)?
6. Est-ce qu'un CPE sera aménagé dans l'édifice communautaire (ou les édifices communautaires)?
7. Dans l'éventualité où il y aurait deux entrées à la partie centrale du site, quelle proportion des camions emprunterait l'accès par Marc-Cantin et quelle proportion par Sébastopol?
8. Si l'entrée par la rue Sébastopol n'était autorisée qu'aux camions provenant de l'ouest de la rue Wellington, le parc de la Congrégation pourrait-il être entièrement sauvegardé? Si non, quelle proportion du parc serait sauvegardée?
9. Avez-vous envisagé d'aménager une voie pour les camions, dont l'entrée se ferait via la rue Bridge, qui passerait sous le viaduc existant et longerait les voies du CN pour rejoindre la partie arrière de l'AMT et de la zone centrale?